



Organisation de la Coopération Islamique

OIC/SOM(WMC-7)/2018/REPORT/FINAL

RAPPORT

**DE LA REUNION DES HAUTS FONCTIONNAIRES
PREPARATOIRE A LA 7^{EME} SESSION DE LA CONFERENCE
MINISTERIELLE SUR LE ROLE DES FEMMES DANS LE
DEVELOPPEMENT DANS LES ÉTATS MEMBRES DE L'OCI**

**« Session sur l'autonomisation de la Femme dans les Etats
Membres de l'OCI : enjeux, défis et perspectives »**

**OUAGADOUGOU - BURKINA FASO
30 NOVEMBRE 2018**

RAPPORT

DE LA REUNION DES FONCTIONNAIRES PREPARATOIRE A LA
7^{EME} SESSION DE LA CONFERENCE MINISTERIELLE SUR LE ROLE DES
FEMMES DANS LE DEVELOPPEMENT DANS LES ETATS MEMBRES DE L'OCI

*"Session sur l'autonomisation de la Femme dans les Etats
Membres de l'OCI : enjeux, défis et perspectives."*

1. La réunion des hauts fonctionnaires préparatoire à la septième (7^e) session de la Conférence ministérielle sur le rôle des femmes dans le développement dans les Etats membres de l'Organisation de la coopération Islamique (OCI) s'est tenue à Ouagadougou, au Burkina Faso, le vendredi 30 novembre 2018 (correspondant les 22 rabi al awal. 1440 H).

Séance d'ouverture :

2. La réunion a été ouverte par la récitation de versets du Saint Coran, lecture faite par Dr Ilboudo Boulo Haguiratou suivie d'une déclaration faite par S.E Zeinab Cilgug Zoumrut , Ministre du Travail, des services sociaux et de la Famille de la République de Turquie, Présidente de la sixième session de la Conférence ministérielle sur le rôle des femmes dans le développement des États membres.
3. dans son allocution, Mme la Ministre a passé en revue les activités menées au cours de la présidence de la Turquie de la session écoulée en collaboration avec le Secrétariat Général de l'OCI et les organes et institutions de l'OCI concernés et a adressé ses remerciements aux gouvernements des États membres, au Secrétariat général, aux organes et institutions de l'OCI concernés et au Comité Consultatif des Femmes auprès de la Conférence pour leurs contributions pour la mise en œuvre des résolutions adoptées par la 6^{ème} session de la Conférence.
4. Prenant la parole au nom du Secrétariat général de l'OCI, S.E. l'Ambassadeur Hesham Youssef, Secrétaire général adjoint aux Affaires Humanitaires, Culturelles et Sociales a salué le choix fait par le Burkina Faso pour le thème de la Conférence, en soulignant que la promotion de la femme dans les Etats Membres fait face à un certain nombre de défis notamment le non-respect des droits des femmes. Ainsi le Secrétaire Général Adjoint a lancé un appel à tous les participants pour plus d'efforts pour faire du respect des droits des femmes une réalité ; en particulier les femmes vivant en situation de guerre ou de déplacement dans lesquelles elles subissent toutes formes de violences. Pour finir, le Secrétaire Général

Adjoint a exhorté les Etats membres à œuvrer d'avantage pour l'autonomisation de ces femmes, en précisant qu'il n'y a point de développement dans un pays sans l'épanouissement de la femme.

Election du Bureau :

5. La réunion a élu à l'unanimité le Burkina Faso en tant que Président de la réunion des hauts fonctionnaires. Les autres membres du Bureau se présentent comme suit :

- | | |
|---|---------------------------------|
| - Emirats Arabe Unis
- République de l'Indonésie
- Etat de Palestine
- République de Turquie | { Vice-Présidents
Rapporteur |
|---|---------------------------------|

6. La Ministre de la femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille du Burkina Faso, Madame Hélène Marie Laurence Ilboudo/Marchal a prononcé le discours d'ouverture dans lequel elle est revenu sur le choix du thème de la 7^{ème} session, à savoir "L'autonomisation de la Femme dans les Etats Membres de l'OCI: enjeux, défis et perspectives.", tout en exprimant la gratitude de son pays aux Etats membres pour la confiance qu'ils ont bien voulu placer en lui, non seulement en acceptant son offre d'accueillir cette session mais également en l'appuyant techniquement et financièrement.

7. Elle a également indiqué que la session actuelle constitue un espace pour discuter des questions relatives à la promotion du genre et l'autonomisation de la femme. Elle s'est réjouie du meilleur accès des filles à l'enseignement primaire, affirmant avec satisfaction l'adoption de politique nationale genre dans plusieurs Etats membres. Elle a, en outre souligné que dix (10) ans après l'adoption du premier plan d'action de l'OCI pour la promotion de la femme, au Caire (OPAAW), les Etats membres ont créé un environnement juridique et institutionnel favorable à la reconnaissance des droits fondamentaux de la femme. Pour finir Mme la Ministre a salué la présence des différentes délégations à Ouagadougou et les a invitées à œuvrer pour garantir le bon déroulement et le succès de la réunion.

8. La réunion a ensuite adopté son ordre du jour et son programme de travail (cf. annexes au présent rapport.)

9. La réunion a exprimé sa gratitude au Ministre de la femme, de la solidarité nationale et de la famille pour sa présence qui témoigne de

l'engagement de son pays et de son attachement à la réussite de la présente session.

Exposés :

10. La réunion a suivi avec intérêt une série de communications portant sur divers aspects du thème de la session, et ce de la manière suivante :

- a. Exposé du Secrétariat général sur la mise en œuvre des résolutions issues de la 6^e Conférence ministérielle sur le rôle de la femme dans le développement des Etats membres.
- b. Présentation du Rapport du Comité consultatif de la femme auprès de la Conférence ministérielle sur le rôle de la femme dans le développement des Etats membres, faite par Mme Esra Al Bayrak, Présidente du Comité.
- c. Présentation de la politique du Groupe de la Banque Islamique de Développement (BID) en matière d'autonomisation de la femme dans les Etats membres.
- d. Présentation des efforts de l'ISESCO en termes de soutien aux Etats membres en matière d'autonomisation de la femme.
- e. Présentation, par le SESRIC, du rapport 2018 de l'OCI sur la femme et le développement : renforcement de l'entrepreneuriat des femmes pour le développement.
- f. Présentation du Centre Islamique pour le Développement du commerce relative au programme de formation sur le e-marketing à l'intention des femmes cheffes d'entreprise.
- g. Présentation de l'IRCICA sur les efforts du Centre de recherches sur l'histoire, l'art et la culture islamique dans le domaine de l'autonomisation de la femme.
- h. Présentation de l'Académie internationale du Fiqh Islamique dans le domaine de la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles ainsi que sur le renforcement de la justice et de l'égalité des genres.
- i. Présentation du projet de Banque de la famille par la Chambre islamique de commerce, d'industrie et d'agriculture
- j. Présentation des efforts de la Commission indépendante permanente des droits de l'homme (CIPHD) en matière de promotion de la femme.

11. En outre la réunion a suivi avec intérêt les présentations faites par 15 Etats Membres de l'OCI (15) en matière d'autonomisation de la femme et de la mise en œuvre de l'OPAAW.

12. Les participants ont apprécié les contenus des exposés présentés et souligné la qualité et la pertinence des thèmes développés ainsi que les programmes et activités entrepris par les différents organes compétents et institutions de l'OCI dans le but de soutenir et de favoriser l'autonomisation des femmes dans les États membres. Ils ont également invité les États membres à partager d'avantage les expériences et bonnes pratiques qui ont été développées dans leurs pays respectifs en matière d'autonomisation des femmes.
13. La réunion a été informée de l'état d'avancement de la ratification du statut de l'Organisation pour le Développement de la Femme relevant de l'OCI. Elle a noté que vingt-deux (22) pays ont signé ledit statut et onze (11) l'ont ratifié sur les quinze (15) nécessaires à son entrée en vigueur. des statuts.
14. La réunion a apprécié les documents à soumettre à la Conférence, à savoir :
 - a. Le document conceptuel sur la politique de genre de l'Organisation présenté par le SESRIC ;
 - b. La stratégie nationale en matière d'autonomisation économique de la femme présentée par la République du Niger ;
 - c. Le document de travail sur le rôle de la femme dans le développement des États membres présenté par la République d'Irak ;
 - d. Le projet de directives pour l'élaboration des rapports nationaux de mise en œuvre de l'OPAAW présenté par le SESRIC ;
 - e. La stratégie de promotion de la femme présentée par le Burkina Faso.

Projets de résolutions :

15. Le comité de rédaction mis en place par la réunion des Hauts Fonctionnaires a examiné et amendé le document relatif aux règles et procédures du Comité Consultatif des Femmes. Il a en outre examiné et adopté les projets de résolutions suivants et a recommandé d'en saisir la septième Conférence ministérielle pour approbation (Annexe n°2) :
 - 1) Projet de résolution n ° 1/7-F (7^{ème} Conférence de la femme) sur la promotion de la femme palestinienne ;
 - 2) Projet de résolution n ° 2/7-F (7^{ème} Conférence de la femme) sur la promotion de l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (stem) aux jeunes femmes ;
 - 3) Projet de résolution n ° 3/7-F (7^{ème} Conférence de la femme) sur le prix de l'OCI pour les réalisations des femmes ;

- 4) Projet de résolution n ° 4/7-F (7^{ème} Conférence de la femme) sur l'action commune pour le soutien et l'autonomisation des femmes réfugiées et déplacées
- 5) Projet de résolution n ° 5/7-F (7^{ème} Conférence de la femme) sur les initiatives et activités menées sous la présidence de la République de Turquie de la 6^{ème} Session de la Conférence Ministérielle sur la Femme
- 6) Projet de résolution n ° 6/7-F (7^{ème} Conférence de la femme) sur les principes et procédures applicables au prix de l'OCI pour les réalisations des femmes
- 7) Projet de résolution n ° 7/7-F (7^{ème} Conférence de la femme) sur les lignes directrices pour la préparation, la rédaction et la soumission des rapports de mise en œuvre de l'OPAAW
- 8) Projet de résolution n ° 8/7-F (7^{ème} Conférence de la femme) sur le Comité consultatif des femmes issu de la conférence ministérielle sur le rôle des femmes dans le développement des Etats membres de l'OCI
- 9) Projet de résolution n ° 9/7-F (7^{ème} Conférence de la femme) sur le rôle de la femme dans la résolution des conflits et la promotion de la paix sociale en lien avec la résolution 1325 des Nations Unies
- 10) Projet de résolution n ° 10/7-F (7^{ème} Conférence de la femme) sur la vulgarisation du Concept de la banque de la famille dans les Etats membres de l'Organisation de coopération islamique
- 11) Projet de résolution n ° 11/7-F (7^{ème} Conférence de la femme) sur la création d'un marché permanent pour soutenir les produits et autonomiser économiquement les femmes jordaniennes
- 12) Projet de résolution n ° 12/7-F (7^{ème} Conférence de la femme) sur le changement du nom de la conférence ministérielle en «conférence ministérielle de l'OCI sur la Femme»
- 13) Projet de résolution n ° 13/7-F (7^{ème} Conférence de la femme) sur l'autonomisation politique des femmes et promotion du leadership
- 14) Projet de résolution n ° 14/7-F (7^{ème} Conférence de la femme) sur l'autonomisation économique des femmes
- 15) Projet de résolution n ° 15/7-F (7^{ème} Conférence de la femme) sur l'autonomisation sociale des femmes

- 16) Projet de résolution n ° 16/7-F (7^{ème} Conférence de la femme) sur la protection de la femme
- 17) Projet de résolution n ° 17/7-F (7^{ème} Conférence de la femme) sur la création d'un comité restreint pour conduire l'action de l'organisation pour le développement de la femme
- 18) Projet de résolution n ° 18/7-F (7^{ème} Conférence de la femme) sur le lieu et la date de la tenue de 8^{ème} Session de la Conférence Ministérielle sur la Femme

Projets d'ordre du jour et de programme de travail de la Conférence ministérielle :

16. La réunion a adopté le projet d'ordre du jour et le projet de programme de travail de la septième Conférence ministérielle (Annexe n °3) et a recommandé de les présenter à la Conférence ministérielle.

Date et lieu de la huitième session de la Conférence :

17. La réunion a accueilli favorablement l'offre faite par la République Arabe d'Egypte d'accueillir la huitième session de la Conférence au cours de l'année 2020 et a chargé le Secrétariat général de suivre la question pour arrêter la date définitive de la conférence en collaboration avec l'Egypte et d'en informer les Etats Membres.
18. La réunion a pris acte de l'offre présentée successivement par la République du Mali et la République Islamique du Pakistan d'accueillir la 9^{ème} Session de la Conférence Ministérielle de l'OCI sur la Femme en 2022.
19. La réunion a adressé ses remerciements et sa reconnaissance au gouvernement et au peuple du Burkina Faso pour l'excellente organisation de la Conférence et pour leur sens élevé de l'hospitalité. Elle a salué le professionnalisme avec lequel les travaux ont été conduits ainsi que le rôle joué par le Secrétariat général de l'OCI dans le bon déroulement et le succès de la session.

Ouagadougou, le 30 novembre 2018